

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année commence. C'est l'occasion des vœux, j'en profite au nom de l'ensemble du conseil municipal pour vous souhaiter une année de bonheur et de bonne santé.

Une nouvelle année, c'est aussi de nouveaux projets, c'est imaginer, créer et construire.

C'est le défi qui nous attend : notre commune doit s'inscrire dans cette dynamique pour ne pas sombrer dans la morosité ambiante. Nous avons l'intention de le faire avec vous, plusieurs réunions publiques de travail et d'information sont prévues autour de deux grands projets : la route de Nomeny et l'école.

Au cours de l'année 2015, seront livrés les 22 logements du Pré Harbois, la crèche et le pôle paramédical.

Nous travaillons aussi à la réduction des dépenses de fonctionnement pour augmenter nos capacités d'investissement. L'éclairage public en est un bel exemple, le diagnostic effectué à l'automne débouchera sur des propositions concrètes.

Enfin, l'environnement qui nous est cher sera au cœur d'une réflexion que nous mènerons avec l'ensemble du village puisque nous allons réduire de façon drastique l'utilisation des produits phytosanitaires pour atteindre progressivement le label « Zéro Phyto ».

2015 sera une année de travail intense, de choix et d'orientations nouvelles.

2015 confirmera le dynamisme collectif de notre beau village : Eulmont.

Votre maire
Claude THOMAS

Inondations de 2012

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'arrêté du 4 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 7 novembre 2014, a porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les maisons fissurées dans le secteur de l'allée des Plantes en 2012. Toutefois, seuls les dossiers déposés en 2012 seront instruits, il n'est plus possible d'en déposer actuellement.



Centre polyvalent

Une cure de rajeunissement du centre polyvalent est en cours :

- La toiture de la salle périscolaire a été refaite par l'entreprise Couvretanche (1700 euros).
- Les portes d'entrée rue du chêne ont été changées par Gianori Habitat. Suite à une erreur de pro duction en usine, les portes du centre ne correspondent pas à ce que nous avions commandé. L'entreprise est intervenue à nouveau en janvier 2015 afin de poser de nouvelles portes (9000 euros).
- L'isolation phonique du caveau et de la salle périscolaire a été réalisée par l'entreprise Cafetti. Les utilisateurs peuvent déjà profiter de l'insonorisation de ces salles (10000 euros).
- Rafraîchissement de peinture par notre équipe communale d'entretien.

Route de Nomeny

Une commission ouverte composée de 10 personnes a choisi l'équipe de Mme MANGIN, architecte et SEFIBA pour les VRD (voirie réseaux divers) afin de travailler sur l'aménagement de la route de Nomeny.

Cet aménagement se fera en deux temps :

- 1 tranche ferme (250 000 euros) avec pour objectifs :
- Diagnostic et schéma de cohérence de l'ensemble route de Nomeny et chemin de St Nicolas,
- L'aménagement du bas du chemin de St Nicolas et du carrefour avec chemin des montants.
- 1 tranche conditionnelle (en fonction du budget disponible) avec pour objectif :
- L'aménagement de l'ensemble de la route de Nomeny programmée dans les années futures.



COMMISSION TRAVAUX ET PROJETS (suite)

Rue du château



Les pavés devant la mairie posés par nos employés communaux.

Pré Harbois

Les 22 logements SLH de l'allée des vergers (nom de la nouvelle rue créée sur la zone du pré Harbois) seront livrés au printemps 2015. Les demandes, nombreuses, seront examinées par SLH et par M le Maire.

Les travaux pour la crèche intercommunale et les locaux paramédicaux débuteront prochainement.

Intempéries

En cas d'épisode neigeux, Ghislain ou Bruno sont d'astreinte à tour de rôle, et ceci jusqu'au 15 mars, afin d'assurer le déneigement de notre village.

Lors du premier épisode neigeux des 27 et 28/12, la route de Nomeny n'a pu faire l'objet d'un salage complet suite à un problème mécanique sur le tracteur de déneigement

Le déneigement des trottoirs situés devant les maisons pour les personnes en situation de handicap ou âgées de plus de 75 ans est possible. Pour bénéficier de ce service, il convient de se faire inscrire à la mairie.



La signature du PEDT



Le 4 décembre, en plein milieu du bourdonnement des enfants en activité, une vingtaine de personnes représentant différentes institutions partenaires est venue apprécier la valeur du travail commun et signer ce document qui a ouvert une aventure éducative entre les enfants et les acteurs éducatifs locaux

On comptait parmi elles des représentants de l'Éducation Nationale, de la préfecture, de la CAF, de la FDFR (Fédération Départementale des Foyers Ruraux), de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la FCPE (association des parents d'élèves), du CG (Conseil Général), madame la députée et d'élus des villages voisins.



La construction de ce Projet Éducatif De Territoire a en effet suscité la possibilité de réunir tous les acteurs éducatifs locaux et a donné ainsi l'opportunité de réfléchir ensemble à un projet global d'éducation pour nos enfants. Une organisation qui crée du lien entre les choses, les gens et le territoire de vie des enfants et donne du sens à leur quotidien. Cette entreprise d'ampleur s'installe donc peu à peu depuis septembre.

La présence, les encouragements et félicitations de toutes ces institutions furent très appréciées par les personnes impliquées dans le projet et recues comme une première reconnaissance de ce travail conséquent et construit.





St Nicolas

Le 4 décembre, c'était aussi le jour où Saint Nicolas est passé rendre visite aux enfants de l'école des vignottes.

Accompagné de son fidèle père Fouettard et des poneys de l'association du Haras de Braquemine, ils accueillent avec plaisir les mots doux des petits et partagent un goûter, quelques bonbons et clémentines. C'est toujours un moment chaleureux et attendu qui sent bon l'hiver et les festivités...



« C'est un groupe de l'institution JB Thiéry qui était accueilli par Caroline Tékieli de la Cie des ânes. Ce groupe d'adolescents vient 2 fois par mois, et n'a pas encore été découragé par la météo pourtant moins clémente ces derniers temps. Nous terminions une bonne balade dans la forêt et les sentiers, d'1h30, avec l'âne Mayau, quand nous avons eu la surprise d'apercevoir St-Nicolas et Père Fouettard se promener dans la rue...faisaient-ils du repérage pour leur passage la nuit suivante? cherchaient-ils justement un âne pour les accompagner? Nous l'avons salué en espérant des friandises... obtenues!! »

Formations des animateurs

Pour proposer des activités, un accueil de qualité et assurer un encadrement en toute sécurité, des formations régulières sont proposées aux animateurs en collaboration avec l'association de parents d'élèves, la préfecture, AJT (Animation Jeunesse et Territoires) et les villages voisins.

Ils ont donc pu participer à des formations de premiers secours, de sécurité dans la rue, d'utilisation de la vidéo, de jeux de société, découverte des chemins et vergers d'Eulmont...

Nous rappelons que les formations organisées par la municipalité sont ouvertes gratuitement aux assistantes maternelles du village. Renseignements en mairie.

Commémoration du 11 novembre

Cette année, la cérémonie du 11 novembre nous ramenait 100 ans en arrière. Et pour l'occasion, la municipalité, l'école et les associations avaient travaillé ensemble à la commémoration qui a réuni un nombre important d'habitants.





La cérémonie officielle était suivie au centre polyvalent de lectures de lettres de poilus par la troupe de théâtre du Foyer Rural, d'une exposition et d'échanges autour d'un verre. Dans l'exposition, LACIM présentait le rôle des colonies africaines dans la Grande Guerre, Dogscool celui des chiens et le Foyer Rural avait extrait des archives de la Mairie, des documents sur les familles et les soldats d'Eulmont.

Permanence CCAS

Le Centre communal d'action sociale a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux habitants de la commune qui pourraient rencontrer des difficultés.

A partir du mois de février 2015, il tiendra une permanence le deuxième samedi du mois, de 10h à 12h à la mairie, 1er rendez-vous : samedi 14 février 2015.

Vous pourrez vous présenter sans rendez-vous pour un accompagnement dans vos démarches administratives et/ou être orienté vers les services sociaux ou administrations concernées.

Samedi 31 janvier 2015, Repas des Aînés

Le Conseil Municipal et le CCAS d'Eulmont ont organisé un repas pour les personnes de la commune agées de 65 ans et plus, le samedi 31 janvier 2015 au centre polyvalent.

Ce fut un moment convivial, de retrouvailles, de rencontres, d'échanges, de fête...









Accessibilité du service public de collecte sélective pour les personnes à mobilité réduite

Le service hebdomadaire de ramassage des déchets recyclables pour les personnes à mobilité réduite existe depuis quelque temps dans notre village. A partir de janvier 2015, la communauté de communes apporte un soutien financier annuel de 100€ par personne.

Toutes les personnes de la commune rencontrant des problèmes de mobilité de façon temporaire ou permanente peuvent bénéficier de ce service.

Inscription: s'adresser au secrétariat de la mairie au 03 83 22 83 34. Un formulaire d'inscription vous sera transmis (la commune peut éventuellement demander des justificatifs).

Si vous bénéficiez déjà de ce service, le formulaire vous sera remis directement à votre domicile.

Dès réception de votre dossier, des sacs de pré-collecte permettant d'effectuer le tri avant le passage vous seront fournis (1 pour les emballages, 1 pour les papiers, 1 pour le verre).

Jour de collecte : lundi matin, avant 8 heures, le personnel technique communal viendra ramasser vos sacs devant votre domicile.

ENVIRONNEMENT

Objectif "zéro phyto" et gestion différenciée des espaces communaux

La commune d'Eulmont s'engage vers cette gestion plus respectueuse de l'environnement en supprimant l'usage des produits phytosanitaires.

Cette démarche passe par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- recenser les pratiques actuelles de désherbage de la commune.
- effectuer un inventaire des différentes surfaces à désherber sur la commune,
- classer les espaces verts en fonction du niveau d'entretien choisi,
- mettre en place progressivement un plan de gestion pour tous les espaces de la commune,
- adopter des techniques alternatives : par exemple le désherbage mécanique ou le paillage à la place des traitements herbicides.
- sensibiliser la population à l'évolution du paysage afin d'accepter une présence plus importante de la flore spontanée dans nos espaces verts et aussi les informer sur les techniques alternatives pour que ceux-ci abandonnent progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires.



Ces actions vont être menées progressivement et nous vous tiendrons régulièrement informés de leur avancement. La mise en place de la démarche "zéro phyto" doit être aussi une action collective à laquelle chacun de nous peut agir dans son jardin, son verger...

La France est le 1er consommateur européen et le 3ème consommateur mondial de produits phytosanitaires, plus couramment connus sous le nom de pesticides et qui sont utilisés pour lutter contre les insectes (insecticides), les champignons (fongicides), les « mauvaises herbes» (herbicides).

Un tiers de ces pesticides est utilisé par les collectivités pour entretenir les trottoirs et les caniveaux, les parcs municipaux, les terrains de sports, les cimetières, etc.

Or, ces pesticides présentent des risques avérés pour l'environnement. C'est pourquoi la récente loi Labbé vise à encadrer l'utilisation de ces produits afin de protéger l'environnement (réduire la pollution de l'eau en surface et dans les nappes souterraines, la pollution des sols, favoriser la biodiversité de la faune et de la flore) et la santé des populations.

Cette loi qui modifie le code rural interdit :

- l'usage des produits phytosanitaires à partir du 1er janvier 2020 par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts et forêts;
- la mise sur le marché, la délivrance, l'usage et la détention de produits phytosanitaires à partir du 1er janvier 2022 pour les particuliers.

Des initiatives ont déjà été appliquées ou sont en cours de réalisation :

- . les fleurs annuelles sont remplacées par des plantes vivaces limitant ainsi les entretiens,
- . des zones humides sont réhabilitées afin de protéger certaines espèces comme le Triton alpestre, la Salamandre tachetée,
- . un paillage a été confectionné et réparti autour des massifs et des arbres pour les protéger et limiter les arrosages,
- . des légumes ont été semés ou plantés dans les bacs rue du Chêne invitant ainsi, dès maturité, à la cueillette ou à croquer sur place,
- . le semis de jachères fleuries sera poursuivi,
- . une allée de roses a été imaginée le long du mur, rue de Nancy,
- . une subvention pour l'achat d'un broyeur avec les communes d'Amance et d'Agincourt a été sollicitée.

L'opération "recyclage des sapins"

L'opération "recyclage des sapins" initiée par Delphine Lalin et menée pour la première fois cette année, a abouti à la récupération de plus de 30 arbres de Noël. Ceux-ci seront broyés prochainement, les broyats seront utilisés comme paillage des espaces verts afin de protéger de nouvelles plantations de manière plus écologique.





La forêt d'Eulmont est désormais certifiée PEFC, synonyme d'une gestion durable et raisonnée de la forêt pour les approvisionnements futurs en bois. Ceci permettra de mieux vendre le bois abattu car le nombre d'acheteurs désirant du bois certifié augmente de manière régulière.

VIE ASSOCIATIVE

Nature en scène

A Eulmont, les 6 et 7 juin, le village, les vergers et les forêts prendront un air de fête : du land art, des expositions, des parcours pour flâner, pour écouter, sentir et cuisiner, pour connaître son village, son histoire et ses trésors de verdure ; il y aura aussi de la musique, des histoires et du théâtre... Tout ça pour réobserver notre nature proche avec un spécialiste ou du haut d'un arbre, y trouver du plaisir, y prendre goût et y vivre un peu plus souvent.

Les enfants de l'école commencent déjà à préparer l'évènement par des plantations insolites avec Véronique Verdelet, les centres de loisirs et activités périscolaires s'y baigneront aussi. Des gens du village, de divers associations, se retrouvent régulièrement pour faire de cette fête un évènement local extraordinaire. Pour y ajouter sa patte ou donner un coup de main, contacter Stéphane Ledauphin de la compagnie des ânes au 06 11 50 51 46.

Nature en scène, c'est aussi une fête qui se passe dans tous les autres villages de la communauté de communes, profitons-en pour découvrir notre territoire!



Recensement citoyen



Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en janvier, février, mars 1999 sont priés de se présenter en mairie dès leur date anniversaire pour le recensement militaire munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Carte d'identité : durée de validité

Depuis le 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans. L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Voyage à l'étranger : tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Pour en savoir plus : http://www.service-public.fr/actualites/002929.html ou en mairie

DROITS, DEVOIRS ET DEMARCHES (suite)

Élections 2015

Deux élections auront lieu en 2015 : les élections départementales les 22 et 29 mars 2015 et les élections régionales en fin d'année 2015. Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales.



Elections départementales (ex cantonales)

En 2015, la Meurthe-et-Moselle comptera 23 cantons et non plus 44.

Le conseil général deviendra le conseil départemental. Son assemblée sera constituée de 46 élus (23 hommes et 23 femmes). Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.





Si les chiens sont les amis de l'homme, leurs excréments ne le sont pas. Ces derniers sont de plus en plus nombreux dans notre village et sont très désagréables. Alors merci de veiller à ramasser les vilains cadeaux laissés au sol ou à diriger votre animal dans le caniveau pour le bien de tous. D'autre part, la forêt n'est pas si loin, lieu idéal de promenade en compagnie de votre fidèle compagnon.

SERVICE CIVIQUE



Dans la continuité des années passées, le service civique continue par la présence, à partir de janvier 2015, d'Angélique DESCHASEAUX, qui remplace Manon dont la période a pris fin récemment.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.



Concernant Angélique à Eulmont, la durée de son service est de 10 mois avec un temps de travail de 32 heures hebdomadaires, son domaine d'intervention est l'environnement et son tuteur est Gérard Falconnet.

Ses missions principales seront de :

	mettre en p	lace un	programme	d	'actions ten	dan	t vers	le Z	Zéro	Pł	iyto (dans	la	commune	,
--	-------------	---------	-----------	---	--------------	-----	--------	------	------	----	--------	------	----	---------	---

- ☐ élaborer un projet de réhabilitation des zones humides et des anciens méandres de l'Amezule,
- □ accueillir du public sur ces sites,
- ☐ réaliser des animations auprès des scolaires,
- créer un chemin pédagogique en lien avec le plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnées,
- organiser et encadrer le chantier international dans une démarche environnementale,
- □ et débuter l'élaboration d'un atlas de la biodiversité.

Le coût pour la commune de ce service civique est d'environ 200€/mois.



Haras de Braquemine : concours de saut d'obstacles les 19 avril, 7 juin et 05 octobre 2015.

Vente de fleurs le 14 mars dans le village.

Théatre le 21 février.

Carnaval le 28 mars.

Prochains conseils municipaux: 12 mars, 9 avril, 21 mai, 2 juillet.



Une pensée pour toutes les victimes du terrorisme et en particulier pour celles de ces derniers jours à Paris

